

Luxembourg, le 6 juin 2015

Avis du Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire

concernant

**l'Etude détaillée du Parc naturel Haute-Sûre (PNHS) suite à l'élargissement
du parc par la commune fusionnée de Wiltz-Eschweiler**

Le CSAT salue l'intégration de la commune fusionnée de Wiltz-Eschweiler dans le PNHS. En effet, outre l'agrandissement général du parc, l'intégration d'une localité à caractère urbain dans un parc naturel ne peut qu'avoir des effets bénéfiques pour le développement régional. Malgré le fait que le territoire de la commune se situe pour la majeure partie en dehors du bassin versant de la Haute-Sûre, l'intégration de cette commune constitue une réelle plus-value en termes de communication et en matière d'accès au parc.

1. Des études détaillées similaires dont l'approche n'a guère évolué

La lecture de la présente étude détaillée fait apparaître de nombreuses similitudes avec celles des Parcs naturels de l'Our et du Mullerthal, avisées par le CSAT au début de l'année 2015. La majeure différence semble être l'identification par rapport à l'élément aquatique dans la nouvelle étude détaillée du Parc naturel Haute-Sûre.

Il peut s'avérer intéressant de vérifier si pour cette étude il y a lieu de réitérer les réflexions émises par le CSAT dans ses avis relatifs aux autres PN : l'étude détaillée se présente elle aussi sous forme d'un catalogue détaillé de mesures et de projets sans réelle priorisation qui ne font pas apparaître une stratégie territoriale coordonnée à l'échelle régionale.

De manière générale, le CSAT se demande s'il ne faudrait pas transmettre de façon plus systématique ses avis à tous les intéressés et concernés qui se trouvent dans des situations similaires à celles qui ont fait l'objet de ses avis.

De plus, les spécificités locales n'ont guère été prises en compte. Le CSAT rappelle la discussion politique autour du « Waasserfrang », l'idée d'une taxe imposée aux

communes sises en dehors de la zone de protection du Lac de la Haute-Sûre. En effet, la région, ses habitants et producteurs agricoles subissent des contraintes non compensées au profit de la protection du principal réservoir d'eau potable à l'échelle nationale, qui affectent toute forme de développement urbain et industriel de la région. La région demande des mesures préventives directes et des compensations indirectes au profit de son développement à financer par ce « Waasserfrang ».

Autre spécificité non abordée, qui explique également l'importance du personnel engagé par rapport aux autres parcs naturels, est le fait que le musée de la draperie « Duchfabrik » a été incorporé dans les structures du PN. Cette décision a aussi comme conséquence que la participation financière par habitant est bien plus élevée dans le PNHS que dans les autres PN.

2. Une adaptation de l'étude détaillée suite à l'élargissement du parc par la commune fusionnée de Wiltz-Eschweiler ?

Le PNHS, jusqu'à présent composé de 4 communes, s'élargit sur la commune fusionnée de Wiltz-Eschweiler doublant ainsi sa population et agrandissant son territoire d'environ 50%. Aussi, le nombre d'actifs tout comme celui des entreprises présentes sur le territoire est quasiment doublé par cet élargissement. Dans le Programme directeur d'aménagement du territoire, la commune de Wiltz est désignée comme Centre de développement et d'attraction (CDA) régional du nord-ouest de l'Oesling.

Or, l'impact de l'incorporation d'un CDA d'une telle ampleur dans une entité autrefois exclusivement rurale n'est pas visible dans l'étude détaillée. Le CSAT soutient la présence d'un CDA dans un parc naturel, mais estime qu'il faut mobiliser tout le potentiel qui s'en dégage, notamment l'intégration des nouvelles fonctions urbaines pourraient être représentées dans le Comité du parc (en matière de transports par exemple). Ce constat peut être élargi aux situations similaires avec le rôle d'Echternach dans le parc naturel du Mullerthal ou de Clervaux et Vianden dans le parc naturel de l'Our.

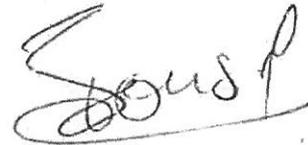
Sachant que Wiltz n'est pas directement touchée par les nécessités de la protection du lac de la Haute-Sûre, la stratégie du PNHS agrandi doit travailler sur les relations ville-campagne, les complémentarités, notamment en matière d'hôtellerie et d'activités culturelles, l'amélioration de la perception de Wiltz en tant que partie du PNHS, les possibilités d'un marketing direct sur des marchés régionaux, etc. De plus, l'inclusion de la Ville de Wiltz présente un atout pour le parc, notamment en matière d'accès (présence d'une gare ferroviaire), de services et de visites. Dans ce contexte, une deuxième « Maison du parc » ou du moins la création d'une antenne de la maison du parc ne serait-elle pas justifiée ?

3. Où en est-on avec le Parc Naturel de l'Oesling ?

Après avoir été saisi successivement de l'extension du PN Our et du PN de la Haute-Sûre, le CSAT aimerait revenir à son avis du 19 avril 2010 dans lequel la question de la création d'un parc naturel de l'Oesling avait été abordée. Constatant la taille et les potentialités somme toute assez modestes des deux parcs et soulignant l'intérêt de s'appuyer sur une masse critique plus grande, le CSAT avait soutenu le regroupement à moyen terme des deux parcs naturels. Cet avis garde toute sa pertinence aujourd'hui.

Bob Wealer

Secrétaire du Conseil Supérieur de
l'Aménagement du Territoire



Patrick Bousch

Président du Conseil Supérieur de
l'Aménagement du Territoire

